



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 septembre 2020

Des modalités d'organisation partagées en matière de recours aux transports collectifs

Dans le contexte sanitaire de rebond épidémique que connaît l'Île-de-France, les organisations syndicales, les organisations patronales, les opérateurs de transport, les chambres consulaires, les collectivités territoriales et l'État se sont accordés sur une approche commune des modalités d'organisation du recours aux transports collectifs.

La mise en œuvre du déconfinement en Île-de-France avait donné lieu en mai dernier à un premier travail de concertation autour de l'usage des transports collectifs franciliens. Aujourd'hui, les partenaires s'engagent à nouveau pour la sécurité de tous.

Un ensemble d'objectifs a ainsi été défini :

- **Maîtriser le flux de voyageurs dans les transports en commun aux heures de pointe ;**
- **Organiser au mieux l'étalement des arrivées et des départs sur les lieux de travail afin d'éviter les concentrations trop importantes ;**
- **Veiller à la mise à disposition par les employeurs d'équipements de protection et leur bonne utilisation, notamment les masques.**

Pour atteindre ces objectifs, les partenaires se sont collectivement engagés.

Les entreprises, les chambres consulaires et les administrations s'engagent, pour les activités qui s'y prêtent, à trouver un équilibre entre travail en présentiel et télétravail afin de limiter la présence sur site pour les activités télétravaillables. Elles veilleront à faire respecter le port systématique du masque dans les espaces clos et partagés, ainsi que les autres mesures barrières. La mise en place d'horaires d'arrivée et de départ décalés est encouragée. Toutes ces dispositions feront l'objet d'un **dialogue social** dans l'entreprise.

Les collectivités locales et l'autorité organisatrice des mobilités renforceront leur soutien au développement de l'offre de modes de transports alternatifs comme les voies cyclables et le covoiturage.

Les opérateurs de transports assureront notamment une mission d'observation en continu afin de maintenir leur offre au maximum de leurs capacités. Enfin, prévention et contrôles sur le port du masque seront renforcés.

Les organisations d'employeurs et de salariés signataires s'engagent à promouvoir les présentes modalités auprès de leurs adhérents.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)